



## Divorce et livret de famille

Par **Liliedom**, le **04/07/2013 à 12:49**

**bonjour**  
Nous sommes divorcés depuis 1 an 1/2; j'ai retrouvé le livret de famille sur lequel notre divorce a été retranscrit mais ai-je l'obligation de garder ledit livret sachant que nous n'avons pas eu d'enfants ensemble ?  
Merci de votre réponse.

Par **Gwendjou**, le **09/07/2013 à 18:40**

Bonjour,  
Non, vous ne pouvez pas vous débarrasser de votre livret de famille portant mention du divorce... vous avez l'obligation non seulement de conservation du document, mais également une obligation de mise à jour des changements d'état civil ou de situation de famille que vous avez vécu (vous ne pourrez malheureusement pas légalement refaire faire ce document en mairie en prenant soin de taire cette séparation...).  
Cordialement